



## NOTE #1

Présenté au

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR  
L'ENVIRONNEMENT

MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

Projet minier Matawinie à Saint-Michel-des-Saints  
(Nouveau Monde Graphite)

JANVIER 2020

De : La municipalité de Saint-Michel-des-Saints  
Demande : Demande faite par la Présidente  
BAPE : Projet minier Matawinie  
Sujet : Ventilation des redevances minières (NMG)

Une entente a été entérinée le 23 janvier 2020, ayant comme titre « *Entente de collaboration et de partage des bénéfices relative au projet minier Matawinie* ».

Considérant l'avenue d'une mine d'importance qui souhaite développer ses activités à Saint-Michel-des-Saints. Que cette implantation aura inévitablement des impacts **économiques, sociaux et environnementaux** pour la région. Les parties étaient désireuses de conclure une entente de collaboration de partage des bénéfices afin que la municipalité de Saint-Michel-des-Saints soit en mesure de répondre aux impacts.

### **Économiques :**

La municipalité se retrouve dans une situation particulièrement difficile. L'ensemble des infrastructures municipales (immeubles, routes, égouts et aqueduc) démontrent des signes de détériorations. L'ensemble des véhicules de voiries et de l'hygiène du milieu démontre des signes clairs de fin de vie.

Au niveau de la sécurité publique, le service incendie démontre également des manques significatifs afin de répondre efficacement aux appels.

Bien que pour une municipalité, augmenter la taxation reste incontournable pour générer plus de revenus. Il nous faut prendre conscience de la capacité de payer de nos citoyens.

### **Sociales :**

La venue projetée de nouveaux citoyens aura inévitablement un impact sur la collectivité. Les loisirs, la culture ainsi que le surplus d'activités créeront des besoins de plus en plus nécessaires. Nos parcs, infrastructures des loisirs, les activités communautaires et autres événements seront en surcharge.

La mise à niveau pour répondre à la demande, nécessitera des investissements et par le fait même de la main d'œuvre que, présentement, la municipalité ne peut s'offrir.

### **Environnementales :**

Le projet de NMG, apporte sa part d'inquiétude. Afin de suivre l'évolution du projet, la municipalité devra investir des sommes d'argent destinées à l'investigation environnementale. Nous sommes conscients de la responsabilité que la municipalité a envers ses citoyens, et nous prendrons les moyens afin d'y arriver.

### **Négociations :**

Bien que les principes de négociations usuelles proposent de répertorier des dépenses anticipées et se servir des éléments quantitatifs et qualitatifs afin de proposer des balises. Nous optons pour une approche plus directe et une négociation basée sur la coopération. De tous les types de négociations, celles qui utilisent la coopération, ou de principe, génèrent plus d'avantages.

À titre d'exemple :

- Les accords obtenus sont plus durables et respectés ;
- Elles nécessitent un haut niveau de confiance mutuelle ;
- Une meilleure atteinte des objectifs.

## **Résultats :**

Simplement au niveau financier, la municipalité bénéficiera de revenus supplémentaires de l'ordre de 400 000.00\$ / annuellement jusqu'à l'année 1 de la production. Les années subséquentes, la municipalité bénéficiera de 2 % du flux monétaire net, après impôt, moins l'avance obtenue avant l'année 1. Cependant, un montant plancher de 400 000.00 \$ sera observé.

De plus, un fond, « fonds communauté d'avenir », sera mis sur pied afin d'offrir des projets structuraux pour la région de la Haute-Matawinie. 1% sera investi par NMG afin de financer les projets. Du 1% investi, 50% revient directement à la municipalité de Saint-Michel-des-Saints.

À titre d'exemple, au niveau de la sécurité publique, notre département incendie pourrait bénéficier d'une caserne et de véhicules d'urgences qui répondraient aux normes de sécurité actuelles.

## **Ventilation des dépenses :**

Il est difficile pour l'instant de ventiler avec précision les sommes que nous engagerons et qui proviennent de NMG. Cependant la municipalité est un organisme public et nous devons justifier l'ensemble des dépenses. Dans les deux à trois premières années, les sommes serviront principalement à mettre la municipalité à niveau (en lien sur les infrastructures) pour les actuels et les futurs citoyens / citoyennes.

Nous devons également être conscients que les redevances minières ont une date d'expiration, que l'administration de la municipalité doit impérativement être sensible à cet élément et aux prévisions à faire, suite à la fin des opérations de la mine.